



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'avenir de la Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes et la création d'une Maison des Associations

(Du 14 janvier 2008)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Introduction

La Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes a été créée dans les années soixante à l'initiative de la Ville de Neuchâtel en vue d'exploiter les deux établissements éponymes. Après une quarantaine d'années d'une existence relativement paisible, elle doit faire face à une véritable remise en question de sa mission. Le but du présent rapport est de vous rappeler les circonstances de la création de cette fondation, de vous exposer les raisons et la nature des changements en cours et, enfin, de vous présenter le projet de Maison des Associations qui est en train de voir le jour ainsi que les modifications qu'il impliquera dans le fonctionnement de l'institution.

2. La Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes

C'est le 24 novembre 1964 que le Conseil communal saisit votre Autorité d'un rapport par lequel il lui demandait l'autorisation d'accorder à une fondation à créer une subvention de 110'000 francs destinée à constituer

son capital de dotation, ainsi qu'un prêt de 90'000 francs et un cautionnement en vue de l'acquisition de l'immeuble de la rue Pertuis-du-Sault 18 à Neuchâtel. Ce bâtiment, qui abritait une pension pour personnes âgées, risquait en effet de devoir fermer ses portes suite au décès de sa propriétaire et directrice, Sœur Hedwige Schnyder.

Soulignant la nécessité pour la Ville de Neuchâtel de se doter d'infrastructures telles que homes et appartements protégés pour l'hébergement des personnes âgées, le Conseil communal ne cachait pas son intention de proposer le moment venu l'acquisition ou la construction d'un second établissement du même type que celui de l'Ermitage.

L'occasion se présenta en 1969 déjà, lors de la mise en vente d'un hôtel sis à la rue Louis-Favre 1, le bien nommé Hôtel du Home. Dans un rapport du 14 février 1969, le Conseil communal demanda l'autorisation d'octroyer une nouvelle subvention de 220'000 francs à la Fondation du Home de l'Ermitage afin que celle-ci dispose des fonds propres nécessaires à l'acquisition de ce nouveau bâtiment.

C'est au cours de cette même année 1969 que la Fondation du Home de l'Ermitage, créée formellement en 1965, modifia ses statuts pour devenir la Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes.



Home des Rochettes, Rue Louis-Favre 1

Les statuts actuels, qui datent de 1996, prévoient que la fondation, dont le capital est de 504'000 francs, a pour but d'accueillir des personnes âgées et de leur fournir notamment logement, soins et nourriture. Elle est administrée par un Conseil de fondation composé d'un président et de six membres nommés par le Conseil communal au début de chaque période administrative. Le Conseiller communal en charge des Affaires sociales est de droit président du Conseil de fondation. Trois membres sont désignés par le Conseil communal, les trois autres par Pro Senectute, l'AVIVO et le Mouvement des aînés à raison d'un pour chaque institution.

Dans le courant des années septante, les homes de l'Ermitage et des Rochettes ont été reconnus comme "établissements spécialisés pour personnes âgées" au sens de la législation cantonale en la matière, ce qui impliquait la prise en charge de leur déficit dans le cadre des dépenses de santé, alors partagées entre le canton et les communes. Suite à la deuxième étape du désenchevêtrement des tâches, le déficit de ce type d'établissements est désormais entièrement pris en charge par l'Etat. Cela ne signifie par pour autant que les communes n'ont plus du tout voix au chapitre en matière de politique d'hébergement des personnes âgées : par l'intermédiaire de deux autres fondations dont notre Ville est membre, la Fondation Chez Nous et la Fondation pour la construction de maisons pour personnes âgées, notre Conseil continue en effet de participer au développement de l'offre en matière d'appartements protégés. Les deux fondations susmentionnées sont propriétaires en ville de Neuchâtel de quatre immeubles, totalisant près de 120 appartements, ce qui est loin d'être négligeable. Leur situation financière extrêmement saine leur permet par ailleurs d'envisager actuellement l'acquisition ou la construction de nouveaux immeubles affectés au même but.

3. Fermeture du Home des Rochettes

Pour comprendre les raisons de la fermeture du Home des Rochettes, il faut remonter au moins jusqu'en 2003. C'est cette année-là, en effet, que le Conseil d'Etat demanda à la fondation d'envisager la fermeture du Home des Rochettes et lui confia la mission d'entreprendre la construction d'un home d'accueil temporaire sur le site de l'ancienne patinoire de Monruz. Cette demande et cette nouvelle mission se fondaient sur plusieurs constats : tout d'abord la vétusté du bâtiment abritant le Home des Rochettes, qui aurait nécessité pour sa réhabilitation des investissements de l'ordre de 3 millions de francs ;

ensuite, l'absence sur le littoral neuchâtelais d'une institution d'accueil temporaire comparable au Home "Le Temps présent" à La Chaux-de-Fonds ; enfin, la modification de la politique sanitaire du canton, qui entendait désormais mettre l'accent sur le maintien à domicile au détriment du placement en institution.

La fondation ayant pris sa tâche très à cœur, elle en était déjà, avec son architecte, à peaufiner les détails des plans de l'immeuble devant abriter le futur home d'accueil temporaire lorsqu'en automne 2005 est tombée la décision de l'Etat de renoncer purement et simplement à la construction d'un tel établissement pour des raisons d'économies. Suivie très logiquement par un ordre de fermeture du Home des Rochettes pour la fin décembre 2007 au plus tard, cette décision a fait l'effet d'une bombe au sein du Conseil de fondation, mais également, et probablement davantage encore, parmi les pensionnaires et le personnel de l'établissement.

Le Conseil de fondation s'est dès lors trouvé face à la nouvelle et redoutable mission de devoir licencier l'ensemble des collaborateurs du Home, se préoccuper du relogement des pensionnaires et réfléchir parallèlement à l'avenir de l'immeuble de la rue Louis-Favre ainsi qu'à la garantie de l'approvisionnement du Home de l'Ermitage dont les repas étaient confectionnés jusqu'alors par la cuisine du Home des Rochettes.

Sous réserve d'un litige encore pendant avec un ancien employé, on peut aujourd'hui considérer que le Home des Rochettes est définitivement liquidé : le dernier pensionnaire a quitté les lieux au début juillet, les employés ont terminé leur activité à fin septembre et l'entreprise mandatée pour l'exploitation de la cuisine, à savoir le DSR, a livré son dernier repas au Home de l'Ermitage à fin décembre 2007.

S'agissant de l'avenir du bâtiment, les solutions qui s'offraient au Conseil de fondation n'étaient pas légion: les autorités cantonales n'ayant aucune intention de revenir sur leur position et d'accepter de financer une réhabilitation du bâtiment abritant le Home des Rochettes, les seules options qui subsistaient étaient la mise en vente de l'immeuble ou son affectation à un nouvel usage.

Le Conseil de fondation a rapidement écarté la première hypothèse, qui ne correspondait pas à la philosophie de l'institution et qui aurait au surplus signifié l'abandon de la cuisine et donc la fin de la desserte du Home de l'Ermitage ainsi que du service de livraisons de repas à domicile qui s'était développé à partir des Rochettes. Par ailleurs, et

compte tenu du système de financement des établissements pour personnes âgées, les liquidités dégagées par une vente auraient immédiatement été englouties dans le déficit généré par la fermeture du Home des Rochettes.

Restait la solution d'une nouvelle affectation de l'immeuble. Au sein du Conseil de fondation, qui regroupe notamment, rappelons-le, des représentants d'associations d'aînés (Mouvement des Aînés, AVIVO et Pro Senectute), l'unanimité s'est faite pour prendre l'Etat au mot et, dans le sens de sa politique tendant à favoriser le maintien à domicile, pour faire du bâtiment des Rochettes un lieu d'activité et de rencontre notamment pour les personnes âgées et leurs organisations, ce qui ne devait pas engendrer des coûts de rénovation aussi importants qu'une réhabilitation complète de l'immeuble en vue du maintien de son affectation. La même préoccupation conduisit en outre le Conseil de fondation à privilégier toute solution qui permettrait le maintien en service de la cuisine des Rochettes. L'Espace des Solidarités ayant manifesté son intérêt pour la reprise de cette activité et le déménagement aux Rochettes de son "bistrot social" de la rue de la Place-d'Armes, l'idée s'est rapidement imposée d'élargir la notion d'accueil à l'ensemble des générations et de réunir sous un même toit tout ce que la ville de Neuchâtel compte comme associations actives notamment dans le domaine « santé-social ». C'est ainsi que, sur le papier du moins, la maison des associations était née !

4. La Maison des Associations des Rochettes (MAR)

4.1. Le concept

Le concept de la MAR se fonde sur le constat que de nombreuses associations actives en ville de Neuchâtel y louent des appartements ou des surfaces commerciales pour héberger leur secrétariat et leurs diverses réunions. Il se fonde également sur l'hypothèse que ces différents locaux sont probablement parfois surdimensionnés et suréquipés et que leur regroupement sous un même toit devrait permettre aux diverses associations de sensibles économies dans leur fonctionnement, un net gain de visibilité et, surtout, d'intéressantes synergies au niveau de leurs prestations à la population.

L'idée consiste également à offrir des salles de réunions à des associations n'ayant pas les moyens ou ne souhaitant pas nécessairement être hébergées à demeure au sein de la MAR, mais

désireuses d'organiser leurs séances, conférences et autres manifestations dans un cadre convivial et a priori réceptif à leur message.

La Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes n'ayant pas de but lucratif, elle peut se permettre d'offrir ce formidable outil aux associations à un prix qui permettra simplement de couvrir les charges de l'immeuble, y compris une réserve pour son entretien. Le montant de la location actuellement envisagé est de 200 francs par mètre carré et par année, charges comprises.

Pour la collectivité publique, le concept est au demeurant intéressant à plus d'un titre : d'un point de vue très pratique tout d'abord, il permet de libérer un certain nombre d'appartements et de locaux commerciaux qui pourront être remis sur le marché, ce qui ne peut que favoriser une certaine détente de celui-ci ; sous l'angle financier ensuite, il devrait permettre à notre Ville de réaliser quelques modestes économies dans la mesure où, selon la pratique en vigueur, les subventions accordées à de nombreuses associations consistent dans la prise en charge de leur loyer ; enfin, et surtout, les synergies créées entre les organisations présentes au sein de la MAR s'inscrivent parfaitement dans le sens du développement du tissu associatif et donc du renforcement du lien social que notre Conseil entend favoriser comme il l'a exposé dans son programme politique.

4.2. Les associations intéressées

Le projet de la MAR a suscité un réel intérêt parmi les associations présentes en ville de Neuchâtel ou dans la région : c'est ainsi qu'au noyau initial, constitué des associations d'aînés, sont venues s'ajouter une trentaine d'organisations actives pour l'essentiel dans le domaine « santé-social » ainsi que dans la formation, la médiation, la défense de l'environnement, des consommateurs ou encore des intérêts des communautés immigrées. Le Conseil de fondation n'a souhaité aucune exclusive, si ce n'est à l'égard des partis politiques et des organisations religieuses. Sa seule ligne de conduite a été d'éviter que la maison ne se transforme en un bâtiment purement administratif et donc de privilégier les associations désireuses d'animer les lieux et d'y amener des activités susceptibles de profiter aux autres occupants ainsi qu'au public en général.

Les associations intéressées souhaitent pour la plupart être hébergées dans la maison, les autres désirant plutôt se limiter à une utilisation

occasionnelle. Dans cette dernière catégorie, on compte notamment l'association de quartier Louis-Favre-Tertre, qui n'a ni le besoin ni les moyens de s'offrir un local permanent mais qui ne manquera pas de faire de la MAR le centre de gravité de ses diverses activités et son point de rencontre ordinaire. Notre Conseil ne peut que se réjouir de cette perspective qui va tout à fait dans le sens de la politique qu'il entend développer en matière d'animation socioculturelle dans les quartiers, notamment au travers du projet Anim'Action.

4.3. Fonctionnement

Formé de bénévoles et de personnes déjà fortement sollicitées par ailleurs, le Conseil de fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes n'aura ni le temps ni les moyens de gérer lui-même la MAR au quotidien, pas plus d'ailleurs que d'engager à cet effet un animateur professionnel. C'est la raison pour laquelle il a imaginé la mise sur pied d'une instance, appelée Conseil de Maison, constituée des associations hébergées qui en auront manifesté le désir et dont la tâche sera de définir et de faire appliquer les règles de fonctionnement interne de la maison. Il va de soi que ces règles devront obtenir l'aval du Conseil de fondation, qui, en outre, sera signataire des baux et sera dès lors seul habilité à statuer sur l'admission d'une nouvelle association au sein de la MAR. Dans la mesure où plusieurs des associations hébergées bénéficient des services de collaborateurs permanents disposant de compétences reconnues en matière d'animation, le Conseil de fondation est résolument optimiste quant à la viabilité du mode de gestion ainsi imaginé. Cet optimisme est au demeurant corroboré par l'état d'esprit extrêmement positif qui règne d'ores et déjà au sein du Conseil de Maison.

4.4. Concrétisation et financement du projet

A la différence de ceux qui auraient été nécessaires pour la réhabilitation complète du home, les travaux envisagés pour la transformation du bâtiment en maison des associations peuvent être qualifiés de rénovation douce. Ils consisteront principalement dans le rafraîchissement général des revêtements (sols, murs, plafonds) ainsi que dans le réaménagement partiel de certains locaux (démolition de cloisons pour la réunion de plusieurs locaux en un seul). Les exigences de la Police du feu nécessiteront toutefois la transformation des deux cages d'escalier en compartiments coupe-feu avec l'installation de nouvelles portes palières ou la transformation des anciennes. Par

ailleurs, le réseau électrique devra être entièrement revu, ce dont la fondation profitera pour réaliser le câblage informatique de l'ensemble des locaux, de manière à permettre aux associations qui en ont besoin ou qui le désirent d'être reliées au nœud cantonal.

Compte tenu du volume de l'immeuble, qui comporte tout de même 6'400 m³ sur 7 niveaux, le coût de ces travaux est loin d'être négligeable puisqu'il est devisé à 950'000 francs, montant que la fondation se fait toutefois fort de réunir sans solliciter notre collectivité. En lieu et place, elle envisage une modeste augmentation de son hypothèque auprès de la banque ainsi que la récolte de fonds privés. Elle a en particulier fait appel à la générosité de la Loterie Romande, dont la décision favorable, tombée en fin d'année 2007, a véritablement donné le coup d'envoi du projet. Les travaux ont ainsi pu commencer dès le début de cette année 2008 et, si tout se déroule comme prévu, ils devraient se terminer avant l'été afin de permettre la prise de possession des lieux par les associations au début du mois de juillet.

5. Avenir de la Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes

Avec l'accord de l'Autorité de surveillance des fondations et du Service cantonal de la santé publique, le Conseil de fondation travaille en ce moment à la modification des statuts de la Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes. Il s'agira en particulier de changer le nom de la fondation ainsi que son but, de manière à faire apparaître la double vocation de l'institution, soit l'exploitation d'un home à l'Ermitage et d'une maison des associations aux Rochettes. Afin d'arrimer solidement la MAR à la fondation et de garantir une bonne circulation de l'information, il s'agira en outre de prévoir qu'un représentant du Conseil de Maison puisse siéger avec voix consultative au sein du Conseil de fondation comme c'est le cas actuellement de la Directrice du Home de l'Ermitage et comme c'était le cas par le passé de la Directrice du Home des Rochettes. Enfin, on profitera de l'occasion pour toiletter le texte sur certains autres points qui ne sont plus tout à fait au goût du jour.

Ces diverses modifications de statuts n'auront aucune influence sur le rôle et la position de la Ville de Neuchâtel dans la fondation. On relèvera en particulier qu'il n'est nullement question de couvrir un éventuel déficit que la fondation pourrait présenter dans le cadre de ce nouveau volet de son activité comme l'État le faisait pour l'exploitation du Home des Rochettes et comme il continue de le faire pour celui de l'Ermitage.

6. Conclusions

On peut certes déplorer la décision du canton de fermer un home dont la situation géographique idéale, en plein centre-ville et à proximité immédiate des transports publics, en faisait un lieu de vie très apprécié des personnes âgées et de leur famille. De même peut-on amèrement regretter l'abandon du projet de construction d'un home d'accueil temporaire sur le littoral neuchâtelois.

Il faut en revanche se réjouir du dynamisme de la Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes qui, face à la décision de l'Etat de fermer l'un des établissements qui constituait sa raison d'être, a su rebondir et trouver une solution qui permette de continuer à faire de ce bâtiment de la rue Louis-Favre un lieu de vie au service de l'ensemble de la population. Les atouts qui étaient ceux du Home des Rochettes, en particulier la proximité du centre-ville et l'accessibilité, continueront ainsi de profiter à un large public.

Notre Conseil ne peut dès lors que saluer la mise sur pied d'un projet qui, outre le fait de permettre la réalisation de quelques modestes économies, participera au renforcement du tissu associatif et donc à l'amélioration de la santé sociale dans notre Ville.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 14 janvier 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Valérie Garbani

Rémy Voirol